

Délibération n° 20260427.11
Vote des subventions aux associations 2026

Commune de Criel sur Mer

Séance du :
27 avril 2026
Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS, Jérôme TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Claudine PARICHE (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Laurent DEHAYNIN, (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUessin).

Madame Martine TOUZAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).
Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- la nécessité de se prononcer sur le montant des subventions 2025 allouées aux associations ;
- que conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à chaque vote, les élus membres de l'association concernée ne participent pas au vote ;


Il est procédé au vote des montants :

Association	Subvention	Subvention Exceptionnelle	Nombre de votants	Vote
A.C.P.G. – C.A.T.M.	600 €		21	Unanimité
ATELIER ARTS ET LOISIRS	6 000 €	500 €	21	Unanimité
ABJDCF (AUX BEAUX JOURS DES CABINES F)	500 €		20	Unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	- €		--	Unanimité
AMICALE DU PERSONNEL	1 500 €		23	Unanimité
AMIS DU PAVILLON ALLARD ET ISABELLE	250 €		23	Unanimité
Association Léon MERIOT	350 €		22	Unanimité
Association Sportive LYCEE ANGUIER	150 €		23	Unanimité
Banque alimentaire	120 €		23	Unanimité
CLUB DES ABEILLES	600 €		22	Unanimité
CLUB DES ANCIENS	2 000 €		21	Unanimité
Collège Rachel Salmona	120 €		23	Unanimité
COOPERATIVE L ECOLE YERES	2 880 €		23	Unanimité
EN FORME A CRIEL	1 800 €		23	Unanimité
EVEIL BIO DIVERSITE CRIEL	300 €		19	Unanimité
JUDO CLUB	2 500 €	1 000 €	21	Unanimité
KARATE CLUB	250 €		23	Unanimité
LA RAQUETTE CRIELLOISE	1 000 €		23	Unanimité
Les Archers de la côte d'opale	300 €		23	Unanimité
LES BALADINS DE L'YERES	700 €		23	Unanimité
LES P TITS BOUTS DE L YERES	250 €		23	Unanimité
LES PETITES CANAILLES	800 €		20	Unanimité

PETANQUE-CLUB	800 €		23	Unanimité
RAND'EAU KAYAK	900 €		23	Unanimité
RUN AND BIKE	1 000 €		23	Unanimité
SAUVEGARDE EGLISE ST AUBIN	400 €		17	Unanimité
SPORTS CO CRIEL	500 €		22	Unanimité
TEAM SAIYAN	2 000 €		23	Unanimité
TENNIS CLUB	400 €		23	Unanimité
UNION SPORTIVE CRIELLOISE	8 000 €		22	Unanimité
	Sous-total	36 970 €	1 500 €	
	Total	38 470 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2026, comme présentés ci-dessus, soit pour un montant total de 38 470 €.

La Secrétaire de séance
Martine TOUZAIN



À Criel sur Mer, le 27 avril 2026

Le Maire
Eric PRUVOST